



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 5 octobre 2020, à 20 h, *conférence téléphonique*, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) à cet appel conférence :

Mesdames les conseillères :                    Sylvie DeBlois  
   Lucie Michaud

Messieurs les conseillers :                    Yves Lévesque  
   Bruno Simard  
   Richard Therrien  
   Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020.
3. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 septembre et 28 septembre 2020.
4. Suite de ces séances.
5. Correspondances.
6. Adoption des dépenses
7. Premier projet de règlement 2020-315
8. Avis de motion règlement 2020-315
9. Divers
  - 9.1 Résolution reportant la séance de novembre.
  - 9.2 Résolution projet de loi 67.
10. Rapport des élus sur les divers comités.
11. Période de questions.
12. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.**

20-107



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

20-108

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2020.

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020.**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 SEPTEMBRE ET DU 28 SEPTEMBRE.

**Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire des 17 et 28 septembre 2020.**

### 4. SUITE DE CES SÉANCES.

### 5. CORRESPONDANCE.

### 6. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

20-109

**Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de septembre totalisant 120 388.82 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 61 827.99 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.**

### 7. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 2020-315

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire apporter les modifications au règlement sur les conditions d'émission des permis de construction # 2005-200 afin de revoir les modalités d'émission d'un permis de construction.

20-110

**EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION** de Marc-Antoine Turcotte, **APPUYÉE PAR** Yves Lévesque, **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)** d'adopter le premier projet de règlement tel que rédigé ci-dessous.

#### **Premier projet de règlement numéro 2020-315**

Premier projet de règlement modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200 afin de revoir les modalités d'émission d'un permis de construction.

#### **Article 1 : objet du projet de règlement**

Le présent projet de règlement a pour but de modifier les conditions d'émission des permis de construction afin de permettre l'émission de permis



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

de constructions sur des terrains adjacents à une rue publique ou une rue privée ainsi qu'une servitude de passage. La présente modification réglementaire consiste à modifier l'article 3 du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200.

### **Article 2: modifiant l'article 3. Conditions d'émission des permis de construction**

L'article 3 du règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200 de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans est modifié en remplaçant le libellé du paragraphe 4<sup>o</sup> par le texte suivant :

« 4<sup>o</sup>

- a) Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée doit être adjacent à une rue publique ou une rue privée ou une servitude de passage, nouvelle ou existante et conforme aux exigences des règlements d'urbanisme ou qui, s'ils n'y sont pas conformes, sont protégés par des droits acquis ;
- b) La construction en bordure d'une servitude de passage d'une largeur minimale de six (6,0) mètres est permise pour les propriétaires bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 à 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.* »

### **8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2020-315**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Marc-Antoine Turcotte, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2020-315, modifiant le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction #2005-200 afin de revoir les modalités d'émission d'un permis de construction.

### **9. DIVERS**

#### **9.1 RESOLUTION REPORTANT LA SEANCE DE NOVEMBRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, a adopté un calendrier établissant les séances du conseil.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, désire y apporter des modifications

**EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Lucie Michaud, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance du lundi 2 novembre 2020, soit reporté au mardi 3 novembre.**

#### **9.2 RÉOLUTION PROJET DE LOI 67**

REPORTE

### **10. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.**

### **11. PERIODE DE QUESTIONS.**

20-111





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

### 12. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance soit levée à 20 h 45.

  
Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale Secrétaire-trésorière

  
Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal